



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Versailles, le 25 septembre 2017

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées
publics et privés sous contrat
s/c Madame et Messieurs les Directeurs
Académiques des services de l'Education
Nationale

**DIVISION
DACES 5**

Réf. :

Affaire suivie par :
Evelyne ROUDNEFF IA-IPR
01 30 83 40 43
DACES 5
Catherine Jacubert
Fabrice Imiola
01 30 83 44 37

☎ : 01.30.83 44 37

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	IA		Gds. Etab. Sup.
x	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
x	Lycées		DRONISEP
	Collèges		CIO
x	LP		SIEC
x	LT-LGT		INSHEA
x	LG		CNED
x	LPO	x	Etab. Privés
x	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire P 2
Annexe P 1
Total P.3

Objet : Olympiades nationales de mathématiques

Les Olympiades nationales de mathématiques sont organisées, cette année, pour la dix-huitième fois. L'année scolaire dernière, près de 3 000 candidats, de toutes les séries de première, inscrits dans 140 lycées de l'académie, ont participé au concours. L'académie de Versailles est largement représentée, au plan national, tant parmi les inscrits que parmi les lauréats. Des partenaires fidèles sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie et le moment fort de la semaine des mathématiques.

1. Nature du concours

L'épreuve comporte quatre exercices, deux proposés par le jury national, deux proposés par le jury académique. Ces exercices sont du type « ouvert », ce qui signifie que les notions mathématiques et les démarches utiles à leur résolution ne sont pas toujours explicitement indiquées dans l'énoncé. Ce point doit être rappelé aux élèves par les professeurs, qui veilleront à montrer aux élèves l'intérêt de ce genre d'exercice pour leur formation.

2. Inscription des candidats

Les établissements sont invités à faire participer des lycéens de toutes les séries de première : des sujets en partie distincts leur seront proposés et des palmarès distincts couronneront les meilleures productions, en tenant compte de la diversité des programmes étudiés.

La représentation de l'académie au palmarès du concours général des lycées (épreuves de mathématiques terminale S, comme terminales ES) témoigne de la qualité de nos lycéens de toutes les séries.

Sous la responsabilité du chef d'établissement est établie dans chaque lycée public et dans chaque lycée privé sous contrat la liste des candidats recensés par les professeurs. Les chefs d'établissement veilleront à ce que l'information ait été donnée dans toutes les classes de première.



Chaque candidat est identifié par le numéro U.A.I. (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut le nom de l'établissement et la commune) suivi d'un numéro d'ordre.

Cette liste sera close au plus tard le 18 décembre 2017. Elle est conservée par l'établissement. Seul doit être transmis dans un premier temps le talon réponse joint, qui indique l'effectif des candidats. **Ce talon réponse doit parvenir au rectorat de Versailles (DACES 5) par courriel à l'adresse : fabrice.imiola@ac-versailles.fr au plus tard le 18 décembre 2017.**

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mercredi 14 mars 2018, de 8 h 30 à 12 h 30 (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 14 mars 2018 à leur agenda, de manière à éviter toute concurrence avec d'autres travaux, des examens ou des activités périscolaires.**

Le regroupement d'établissements autour d'un « centre de composition » unique est naturellement envisageable. Il relève de leur initiative. Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. **On veillera à organiser un travail rigoureusement personnel, dans un cadre serein et spacieux.**

Les calculatrices sont autorisées (note de service 2015-056 du 17 mars 2015).

4. Transmission des copies ; palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements avant la fin du mois de février. Des couleurs différentes identifieront les sujets, les copies et les listes de candidats de chacun des concours. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira les palmarès. Chaque participant recevra un compte-rendu de son travail. Certaines copies seront transmises au jury national qui établira le palmarès national.

5. Informations complémentaires

Des exemples de sujets sont disponibles sur le site académique <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 5.

Daniel FILATRE